



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Auvergne-Rhône-Alpes

MON ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

## MON SUIVI À DOMICILE APRÈS MON ACCOUCHEMENT



### EN PRATIQUE



Simple et rapide, je choisis une sage-femme près de chez moi sur [ameli.fr](https://ameli.fr)



Pendant ma grossesse, je prends un RDV de bilan prénatal avec ma sage-femme



A la maternité, je planifie une 1<sup>ère</sup> visite de retour à domicile

## VOTRE RETOUR À DOMICILE APPROCHE ?

Vous avez accouché et la date de votre retour à la maison vous a été confirmée par l'équipe médicale.

Vous pouvez alors bénéficier de visites à domicile offertes par l'Assurance Maladie (jusqu'au 12<sup>e</sup> jour après la naissance de votre bébé) avec la sage-femme libérale que vous avez choisie :

- **Si votre sortie est prévue 3 jours après votre accouchement et dans les 4 jours en cas de césarienne** : la sage-femme viendra dès le lendemain de votre sortie.
- **Si vous sortez plus tardivement**, la sage-femme viendra, selon vos besoins, dans la semaine qui suit votre sortie.

A la fin de la visite, la sage-femme fixe avec vous, si besoin, la date du prochain rendez-vous.

Vous pourrez bénéficier également :

- d'une consultation post-natale, par une sage-femme ou un médecin, dans les 6 à 8 semaines suivant votre accouchement ;
- de rééducation périnéale par une sage-femme ou un masseur-kinésithérapeute.

## COMMENT SE PASSE LA VISITE DE LA SAGE-FEMME ?

Pour votre bébé, la sage-femme :

- vous accompagne dans les premiers soins ;
- vérifie son état de santé ;
- vous apporte des conseils.

Pour vous, la sage-femme :

- assure votre suivi médical ;
- prescrit du matériel, des médicaments, des examens biologiques si nécessaire ;
- répond à vos questions et vous conseille.

De nombreux thèmes pourront être abordés lors de ces visites : vécu de l'accouchement, facteurs de santé, allaitement, environnement, prévention, vie familiale, contraception...

## Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



### En savoir plus

Vous pouvez prendre rendez-vous avec une sage-femme depuis votre compte personnel sur ameli.fr.